PRÉFET
DE VAUCLUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction
Départementale
des Territoires de Vaucluse

MARCHE PUBLIC – PROCÉDURE ADAPTÉE

DOSSIER SIMPLIFIE DE CONSULTATION DES ENTREPRISES
valant engagement contractuel

Mission d'assistance à l'évaluation et au traitement de logements insalubres en Vaucluse

Remise des offres :
mercredi 30 septembre 2026 à 17 heures

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et engagement.
Il est composé des points suivants :

A. Objet du marché
B. Règlement de la consultation
C. Identification du pouvoir adjudicateur
D. Identification de l'entreprise
E. Clauses administratives particulières
F. Annexe technique
G. Annexe financière
H. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu
I. Signature de l'entreprise
J. Signature du pouvoir adjudicateur si l'offre du candidat est retenue

A – OBJET DU MARCHÉ

Objet du marché :
Mission d'assistance à l'évaluation et au traitement de logements insalubres sur le département de Vaucluse.

Le présent marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.
Il ne comporte ni tranches ni lots.

B – RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION :

B1 – Documents à fournir par le candidat

- Les éléments demandés au titre de la candidature (cf. formulaire de publicité)
- Le présent document signé
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Un mémoire technique présentant notamment **:**
 - Nombre de personnes mobilisées pour la prestation et qualification technique de l'équipe dédiée
 - Organisation de l'équipe dédiée à la prestation
 - Calendrier prévisionnel de l'opération, délais d'intervention
 - Présentation de la méthodologie retenue et des mesures d'organisation
 - Moyens techniques mis en œuvre

B2 – Réception des plis

Les pièces constitutives, sont à transmettre par échange électronique sur la plateforme de dématérialisation sous la référence DDT84-SPAH-UHD-AMO2026.

Les plis, enregistrés par ordre d'arrivée, doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixées au :

► mercredi 30 septembre 2026 à 17 h 00 ◄

Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite ne seront pas acceptées.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure susdites du présent règlement.

- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre.

- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs.

- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, ppt et odt seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites.

. Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'annexe n° 12 du Code de la Commande Publique (CCP). Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément et ne doit pas être verrouillé.

B3 – Critères de jugement des offres

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critères d'attribution
30% : valeur financière La note maximale de 10 sera attribuée à la meilleure offre puis affectée du coefficient de pondération de 30%, les autres offres seront notées proportionnellement à la meilleure offre : $Np = 10 X \frac{valeur\ meilleure\ offre}{valeur\ offre}$ Nota : la valeur de l'offre correspond au montant total de la prestation que le candidat précisera sur le détail estimatif (BPU).
70% : valeur technique Une note sur 10 sera attribuée selon les sous-critères suivants, puis sera affectée du coefficient de pondération de 70% : . Délais de réalisation : 3 points . Qualité du diagnostic technique : 4 points . Moyens humains et techniques mis à disposition pour les visites : 3 points

	Note sur 3 points	Note sur 2 points
Très satisfaisant	3	2
Moyen	1,5	1
Très insatisfaisant	0	0

À l'issue de la notation les deux notes pondérées seront ajoutées, le candidat retenu sera celui pour lequel la note la plus forte aura été obtenue.

B4 – Durée de validité des offres
Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

C - IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

- **Désignation de l'acheteur :**
 Direction Départementale des Territoires de Vaucluse (DDT84)
 Service des Politiques d'Aménagement et d'Habitat (SPAH)
 Pôle Habitat et Territoires de Solidarité (PHTS) Unité Habitat Décent (UHD)
 84905 AVIGNON CEDEX 9

- **Contacts pour obtenir des informations techniques :**
 - Emilie BONNET, Responsable unité espaces clos et Eaux de loisirs
 Service santé environnement ARS-DD84
 tél. 04 13 55 85 74 – email : emilie.bonnet@ars.sante.fr

 - Thomas BRANTE, Chef de l'Unité Habitat Décent, DDT84-SPAH-PHTS,
 tél. 04 88 17 88 93 – email : thomas.brante@vaucluse.gouv.fr

- **Représentant du pouvoir adjudicateur (signataire du marché) :**
 Monsieur Pascal DELAN, Chef du Service des Politiques d'Aménagement et d'Habitat,

- **Comptable public assignataire des paiements :** Madame la directrice de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côtes d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône. (DRFIP 13) 16 rue Borde 13008 Marseille

- **Imputation budgétaire :** BOP 0135-PACA-T084, action 0135-03-08 – Lutte contre l'Habitat Indigne

D – IDENTIFICATION DU TITULAIRE :

D1 – Si le titulaire est un prestataire unique
Raison sociale :
Adresse : xxx
Tél. : xx xx xx xx xx
Courriel : xxx
SIRET : xxx xxx xxxx xxxx
Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : *à compléter par l'entreprise*

D2 - Si le titulaire est un groupement d'entreprises :

- Nature du groupement : Solidaire / Conjoint *(le candidat raye la mention inutile)*

- Identification des membres du groupement mandataire

Mandataire	**Raison sociale : xxx** Adresse : xxx Tél. : xx xx xx xx xx Courriel : xxx SIRET : xxx xxx xxxx xxxx Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise
Co-traitant n°1	**Raison sociale : xxx** Adresse : xxx Tél. : xx xx xx xx xx Courriel : xxx SIRET : xxx xxx xxxx xxxx Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise
Co-traitant n°1	**Raison sociale : xxx** Adresse : xxx Tél. : xx xx xx xx xx Courriel : xxx SIRET : xxx xxx xxxx xxxx Coordonnées bancaires (joindre un RIB) : à compléter par l'entreprise

E – CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES :

Le CCAG applicable aux marchés publics de **prestations intellectuelles** approuvé par arrêté du 30 mars 2021 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

E1 – Procédure du marché

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles R.2123-1 à 8 du Code de la commande publique.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises. Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 et 20 du Code de la commande publique, si les entreprises souhaitent se présenter groupées, elles pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

Néanmoins, le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Le présent marché est un marché à bons de commande conclu pour un total maximum de 15 000 € HT pour chaque période.

E2 – Délais

Le présent marché est conclu pour un délai de 12 mois à compter de sa date de notification, la notification valant début d'exécution des prestations.

Le marché pourra être reconduit 3 fois pour une période de renouvellement d'un an.

La reconduction est tacite. Si l'acheteur souhaite ne pas reconduire le marché, il le notifie au titulaire au plus tard trois mois avant l'échéance précédente.

E3 – Lieu d'exécution

Département de Vaucluse.

E4 – Prix

Le marché est conclu à prix unitaires basés sur un bordereau de prix (BPU), joint au présent document.
Le marché s'exécute par l'envoi de bons de commande. Le prix est celui obtenu en appliquant les prix du BPU aux quantités commandées.

E5 – Forme des prix et variation des prix

Les prix sont fermes pour toute la durée du marché.

E67 – Pénalités

Les pénalités s'appliquent sur simple constatation du pouvoir adjudicateur et sans mise en demeure préalable.

L'ensemble des pénalités recensées ci-dessous s'appliquent au montant TTC à rémunérer au titulaire au titre du prochain paiement.

Prestation	**Délais contractuels**	Montant pénalité hebdomadaire
Visite	2 semaines après envoi commande	125 euros
Plan des lieux	2 semaines après envoi commande	125 euros

Avis technique	2 semaines après envoi commande	125 euros
Estimation coût des travaux	3 semaines après envoi liste des travaux	125 euros
Plan de réaménagement	3 semaines après envoi liste des travaux	125 euros
Accompagnement technique (prise de contact)	1 semaine après envoi commande	125 euros
Visite CAT	3 semaines après envoi commande	125 euros
Rapport de visite CAT	3 semaines après envoi commande	125 euros

E7 – Obligations de vigilance
Pour tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 5000 euros HT, le titulaire doit, préalablement et durant la durée du marché, déposer sur la plateforme « e-attestations » (coffre-fort électronique sécurisé et gratuit) l'extrait K Bis de la société ou équivalent, les attestations de paiements des cotisations sociales et fiscales, la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, l'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle

Une pénalité sera appliquée au titulaire s'il ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail.

Cette pénalité sera égale à 10 % du montant du contrat.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, la personne morale de droit public pourra soit appliquer les pénalités contractuelles, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques de l'entrepreneur.

E8 – Résiliation
Les clauses mentionnées au CCAG sont entièrement applicables au marché.

En cas de résiliation prononcée pour faute du titulaire, le marché pourra être exécuté aux frais et risques de celui-ci.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'appliquer une réfaction sur le prix si les prestations fournies par le titulaire s'avèrent notoirement insuffisantes au regard des axes et objectifs fixés. Il en est de même si la réalisation effective de la prestation, telle que décrite dans le paragraphe F, n'a pas donné lieu à satisfaction.

E9 – Règlement des litiges
En cas de contentieux né de l'attribution ou de l'exécution du marché, le juge du tribunal administratif de Nîmes sis 5 avenue Feuchères, 30000 Nîmes, est saisi du litige juridictionnel.

E10 – Utilisation des résultats
Les dispositions du chapitre 6 du CCAG sont applicables.

E11 – Règlement des prestations
La prestation sera considérée comme réalisée dès réception par l'ARS des documents concernés par la commande. L'ARS informera la DDT sur le contenu réalisé.

Le point de départ du délai global de paiement correspond à la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur dans le logiciel financier interministériel CHORUS. Conformément à l'article 4 du décret n°2013-269, l'ordonnateur peut suspendre ce délai s'il constate que la demande ne comporte par l'ensemble des pièces et des mentions prévues ou si elles sont erronées ou incohérentes.

La facture devra obligatoirement comporter les indications prévues par la réglementation :

- nom et adresse du créancier
- n°SIRET
- IBANnuméro de son compte bancaire
- prestation réalisée
- montant détaillé des prix unitaire et quantité de prestation
- montant total HT
- taux et montant de la TVA
- montant TTC
- la date

En application de l'article 3 de l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement électronique, tous les fournisseurs sont soumis à l'obligation de transmission des factures sous forme dématérialisée. Pour la mise en paiement, la facture sera donc transmise exclusivement via l'application sécurisée « chorus pro » accessible à l'adresse « https:chorus//chorus-pro.gouv.fr ».

Conformément aux dispositions légales et aux dispositions du décret n°2016-1478 du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique, les factures dématérialisées doivent comporter les mentions suivantes :

- le n° d'Engagement Juridique (EJ),
- le n° SIRET de l'État : 11 000 201 100 044,
- le code service exécutant : CGFB200013,
- le service prescripteur : DDT84.

Pour le suivi de la mission, une copie de la facture sera également transmise au maître d'ouvrage par courriel : à ddt-lhi@vaucluse.gouv.fr

E12 – Délai de paiement

Le délai global de paiement ne peut excéder 30 jours.

Le point de départ du délai global de paiement correspond à la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur dans le logiciel financier interministériel CHORUS ou à la date de constatation de la réalisation de la prestation si cette date est postérieure à la date de réception de la demande de paiement.

Conformément à l'article 4 du décret n°2013-269, l'ordonnateur peut suspendre ce délai s'il constate que la demande ne comporte par l'ensemble des pièces et des mentions prévues ou si elles sont erronées ou incohérentes.

Selon la réglementation en vigueur, le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement au bénéfice du titulaire.

F – ANNEXE TECHNIQUE

Voir CCTP joint.

G – ANNEXE FINANCIÈRE

Voir Bordereau des Prix Unitaires joint.

H – DOCUMENTS À FOURNIR PAR LE CANDIDAT SUSCEPTIBLE D'ÊTRE RETENU

Par application des articles R21-43-3 à 16 du Code de la commande publique le candidat susceptible d'être retenu devra fournir :

- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdictions visées aux articles L2141-1, L2141-4 du Code de la commande publique
- Les certificats fiscaux et sociaux
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12 (copie de la déclaration de détachement de travailleurs), D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 (attestation sociale ou documents relatifs aux contractants étrangers ou liste nominative des salariés étrangers) du code du travail ou les documents équivalents ou déclaration en cas de candidats étrangers, traduits en français.
- En sus, les attestations d'assurance seront remises avant la notification du marché.

Si l'offre a été remise par voie électronique ou sur support physique électronique, celle-ci pourra être rematérialisée sous forme "papier" et devra être retournée signée par l'attributaire.
Si le candidat retenu ne peut produire les documents dans les délais impartis par le responsable du pouvoir adjudicateur, ce dernier prononcera l'élimination du candidat et présentera la demande au candidat suivant dans le classement des offres.

De plus conformément aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail et du code de la commande publique en matière de lutte contre le travail dissimulé, il est demandé au titulaire du marché de bien vouloir déposer sur la plateforme en ligne « e-attestations » (gratuite) à l'adresse https://www.e-attestations.com, les documents suivants : l'attestation fiscale et sociale à jour (valable 6 mois), la liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail, l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

I – SIGNATURE DU MARCHÉ PAR LE TITULAIRE

Après avoir pris connaissance des conditions administratives et des exigences techniques, j'accepte et m'engage, sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées et à livrer les fournitures demandées aux prix indiqués ci-dessus (paragraphe E4) ;

Nom, prénom et qualité du signataire (*) et des membres si groupement d'entreprises	Lieu, date et signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J'accepte le versement de l'avance : ☐ Oui ☐ Non
(NB : l'avance n'est pas soumise à constitution de garantie à première demande)

J – SIGNATURE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée.

À : , le

Signature du Représentant du pouvoir adjudicateur